

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 69 (1940)
Heft: 14

Artikel: L'éducation civique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040712>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'éducation civique

Ils sont maintenant sur les bancs de l'école, les citoyens de demain, les futurs souverains de notre Suisse démocrate. Y pensons-nous qu'en 1945 nos bouts d'hommes du cours supérieur pourraient, par un veto insensé, décider du sort de notre patrie ? Nous enseignons l'instruction civique : c'est très sage. Nous préoccuons-nous de soigner l'éducation civique ? Et pourtant, celle-ci n'est-elle pas le complément logique et indispensable de celle-là ? Ne pourrions-nous apprendre à nos garçons ce qu'est la politique ? Eh oui ! la politique ! La bonne, cela s'entend. Il ne s'agirait nullement de les initier aux luttes souvent mesquines de nos partis locaux. Mais il est une politique définie « la connaissance et la conduite des affaires publiques ». C'est de cet esprit-là que devrait être imprégné notre enseignement civique. Il faudrait que nos élèves du cours supérieur aient une notion de la démocratie et surtout de ses dangers.

Essayons de passer en revue quelques vertus civiques qui peuvent germer, je dirai, que nous devons faire germer dans le cœur de nos écoliers. Et surtout, de ce genre d'éducation gardons-nous d'exclure les fillettes de nos écoles mixtes. Sans vouloir, à l'instar des Anglais ou même des Genevois, mêler l'élément féminin à la conduite des affaires publiques, reconnaissons franchement et modestement, nous, les hommes, toute l'influence, la saine influence, que peut avoir la femme sur son mari, son fils ou son frère. Revenons à nos vertus civiques :

1. La franchise

M. l'abbé Barbey, dans sa *Pédagogie expérimentale et chrétienne*, nous montre le *mensonge utile* qui a pour but d'obtenir quelque chose d'agréable ou d'éviter un désagrément. Dans ce cas, il serait vain et dangereux de recourir ou plutôt d'attendre l'hypothétique effet des sanctions naturelles de Rousseau. Il faut blâmer, châtier, selon la gravité du cas, nous dit notre illustre pédagogue. Puis c'est le *mensonge affectif* : l'écolier qui invente une histoire impressionnante, non pas dans un but proprement utilitaire, mais bien plutôt par besoin de tendresse. De tels mensonges, sans être graves en soi, peuvent révéler une rouerie inquiétante. Le *mensonge méchant*, la calomnie, est certainement le plus pernicieux, et qui doit être réprimé le plus rigoureusement. Le *mensonge en actes* qui se perpétue par la tricherie dans les jeux et travaux scolaires n'est pas moins dangereux. Les journaux ne regorgent que trop de ces scandaleuses tricheries de plus grande envergure. Pourquoi ne pas s'en servir et faire remarquer à nos futurs citoyens et citoyennes que le petit Fonjallaz et tel autre officier supérieur ont dû tromper à l'école ? A la liste de M. l'abbé Barbey, j'ajouterai le *mensonge héréditaire* qui se transmet infailliblement de père en fils et de mère en fille bien mieux que certaine maladie prise pour telle.

Je crois que le meilleur moyen d'inciter nos écoliers à la franchise est de leur présenter des personnages qui avaient horreur du mensonge. Guy de Fontgalland, Anne de Guigné, Denise Lenweiter, le Jacqui de M. Overney, le collégien de Philippe Monnier, ont leur sympathie parce qu'ils sont francs.

2. L'idéal de justice

Il faut inculquer à l'enfant un idéal de justice. Et ils aiment la justice. L'adolescent la veut avidement. Et pourtant, il faut le préparer aux désillusions que la vie lui réserve à cet effet. Écoutons plutôt ce que nous dit, à ce sujet, M. l'abbé Barbey : « Les premiers contacts que le jeune homme peut avoir avec le monde ne tardent pas à lui révéler que la justice parfaite est loin d'y régner, même chez ceux qui ont inscrit son nom sur leur drapeau. Son premier mouvement tend à la révolte contre toute injustice. S'il trouve des amis qui partagent ses sentiments, ils ne sont pas loin de fonder un nouveau parti qui se promet de réformer la société et ne s'en cache pas. Plus de compromis, plus d'hypocrisie ! Cet élan est magnifique et pur, il ne faut pas briser sa ligne. Le malheur, c'est que pareilles dispositions, ouvertement professées, risquent de fermer au jeune homme les carrières publiques auxquelles il pourrait prétendre. Ils sont menacés d'être à jamais recalés, de devenir des ratés, ou de se vouer à une carrière différente de celle pour laquelle ils étaient faits, ou à baisser pavillon. »

Que le jeune homme sache qu'il doit s'armer de patience, car il sera fatalement victime d'injustices, puisque l'injustice est inhérente à l'homme entaché de la faute originelle. Pour s'en convaincre, il n'est que de faire un sincère examen de conscience qui nous met en face de nos propres défaillances. Que l'adolescent comprenne que, pour réformer les autres, il faut commencer par se réformer soi-même.

L'histoire est là pour prouver que certains amants de l'inflexible justice ont payé de leur vie cet attachement à un clair et pur idéal. Et c'est Schibi, Leuenberg, le major Davel, Nicolas Chenaux. D'autre part, la comparaison entre le sort de la classe paysanne des XVII^{me} et XVIII^{me} siècles et la situation actuelle de nos campagnards s'établit aisément ; et le futur citoyen comprend que le désir des 2000 paysans de Chenaux qui voulaient renverser un Gouvernement patricien, auquel ils n'avaient pas accès, était légitime et qu'à côté de cela, les jérémiades de certains de nos paysans contre le Législatif, qui ne compte pas moins de 80 laboureurs, peuvent paraître ridicules.

3. Les connaissances nécessaires

Enfin, en troisième lieu, ajoutons qu'il est indispensable que le souverain soit pourvu d'un minimum de compétence.

« Le suffrage universel nous fait un devoir d'aller au peuple et de l'éclairer », disait, en 1876, un tout jeune homme, frais émoulu du Collège St-Michel, devant une réunion du Cercle catholique, à Fribourg. Il se nommait Georges Python. La Constitution de 1874 venait d'introduire le référendum. Cette parole du futur Directeur de l'Instruction publique n'est-elle pas un enseignement, combien vivant encore, à l'adresse de ceux qui ont à former les citoyens de demain ? A nos grands écoliers, à nos jeunes gens du cours complémentaire, crions-leur : « Gare ! Vous aurez la presse, les affiches, les conférences qui vous renseigneront, votre conscience chrétienne qui vous dictera votre devoir. Nous ouvrirez les yeux pour *commander* ! Vous ne subirez pas l'envoûtement des pérorateurs intéressés ou ignorants, et vous n'irez pas grossir le troupeau des citoyens-moutons ! »

Pourquoi notre école catholique ne pourrait-elle rien opposer au savant socialisme-éducateur et au communisme athée ?